

# RAPPORT ANNUEL 2015 PREF-HR

Département du Haut-Rhin

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 6**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent des travaux d'examen limité des comptes du DEPARTEMENT du HAUT-RHIN portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent un rapport d'examen limité joint au présent document.

**III. LEXIQUE ..... 17**



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	3
<b>Gestion administrative</b> .....	4
<b>Indicateurs</b> .....	5
<b>Frais de gestion</b> .....	5

## **PRESENTATION GENERALE**

Le régime de la caisse de retraite du personnel départemental du Haut-Rhin est défini par un règlement approuvé par le commissaire général de la République en date du 11 juillet 1924.

Les articles 3 et 4 de ce règlement confient le paiement des pensions et la gestion du fonds à la Caisse des dépôts.

Le fonds "Département du Haut-Rhin" assure, pour le compte du Conseil départemental du Haut-Rhin, le rôle de payeur des pensions du personnel du département du Haut-Rhin.

## **FINANCEMENT DU FONDS**

Le Conseil départemental du Haut-Rhin assure l'ordonnancement des arrérages à payer et verse, sur le compte ouvert au nom du fonds auprès de la CDC, les provisions nécessaires pour effectuer le paiement des pensions et le règlement des frais de gestion.

L'ensemble des provisions versées par le Conseil départemental du Haut-Rhin au titre de l'exercice 2015 s'élève à 137 000 €.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion administrative des pensions du fonds " Département du Haut-Rhin" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

L'appel de fonds est réalisé et suivi au sein de la Direction de l'investissement et de la comptabilité (DIC).

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées de l'établissement de Bordeaux, service de la gestion des pensions (PPMP).

Les gestionnaires du fonds ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des pensions du département du Haut-Rhin.

Il s'agit notamment :

- de prendre en compte toutes les opérations demandées par le département du Haut-Rhin afin d'actualiser le fichier des bénéficiaires (création, révision et annulation de pensions),
- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires,
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés,
- de verser les pensions mensuelles,
- de calculer et régulariser les droits au décès des bénéficiaires.

Le suivi financier du fonds " Département du Haut-Rhin " et le versement à l'URSSAF du Haut-Rhin du montant des cotisations sociales précomptées sur les pensions du département du Haut-Rhin sont assurés par la Direction des investissements et de la comptabilité (DIC).

### **INDICATEURS**

Au 31 décembre 2015, on dénombre 7 pensions du département du Haut-Rhin.

Les arrérages versés au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 132 410 € (pensions et versement des cotisations sociales à l'URSSAF).

Evolution du nombre d'allocataires du département du Haut-Rhin de 2008 à 2015 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de bénéficiaires	17	15	11	9	7	7	7	7
Variation par rapport à l'année précédente	-	-11,8 %	-26,7 %	-18,2 %	-22,2 %	-	-	-

#### Remarque :

- Le fonds « Département du Haut-Rhin » n'attribue plus de pension de droit direct.

### **FRAIS DE GESTION**

Les frais administratifs sont payés par acomptes trimestriels. Le montant de ces frais pour l'année 2015 s'élève à 7 100 €.



---

---

<b>Bilan</b> .....	7
<b>Compte de résultat</b> .....	9
<b>Bilan détaillé</b> .....	11
<b>Compte de résultat détaillé</b> .....	12
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
<b>L'annexe comptable</b>	
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan .....	15
Notes sur le compte de résultat.....	15
Affectation du résultat de l'exercice.....	15
<b>L'audit des comptes</b> .....	16

**BILAN ACTIF**

(en Euros)

Rubriques	2015			2014
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS</b>				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>				
Banque	54 064		54 064	56 662
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>54 064</b>		<b>54 064</b>	<b>56 662</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 064</b>		<b>54 064</b>	<b>56 662</b>

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	56 538	65 900
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>	<b>-2 511</b>	<b>-9 362</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>54 027</b>	<b>56 538</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>COTISANTS CREDITEURS</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37	124
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale		
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>37</b>	<b>124</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 064</b>	<b>56 662</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	137 000	130 000
Divers produits techniques		
Reprises sur dépréciations techniques		
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>137 000</b>	<b>130 000</b>
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>137 000</b>	<b>130 000</b>
Prestations sociales	132 410	132 379
Charges techniques		
Diverses charges techniques		
Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)</b>	<b>132 410</b>	<b>132 379</b>
Achats et charges externes	7 100	6 983
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)</b>	<b>7 100</b>	<b>6 983</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)</b>	<b>139 510</b>	<b>139 362</b>
<b>A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)</b>	<b>4 590</b>	<b>-2 379</b>
<b>B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)</b>	<b>-7 100</b>	<b>-6 983</b>
<b>C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)</b>	<b>-2 510</b>	<b>-9 362</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>2</b>	
<b>D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-2</b>	
<b>E - RESULTAT COURANT (C+D)</b>	<b>-2 511</b>	<b>-9 362</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

(en Euros)

Rubriques	2015	2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés Impôts		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>137 000</b>	<b>130 000</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>139 511</b>	<b>139 362</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)</b>	<b>-2 511</b>	<b>-9 362</b>

**BILAN DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2015	2014
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>54 064</b>	<b>56 662</b>
<b>Banques</b>	<b>54 064</b>	<b>56 662</b>
Compte-courant CDC	54 064	56 662
<b>TOTAL DES COMPTES D'ACTIF</b>	<b>54 064</b>	<b>56 662</b>

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2015	2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>54 027</b>	<b>56 538</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>56 538</b>	<b>65 900</b>
Report à nouveau	56 538	65 900
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 511</b>	<b>-9 362</b>
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>37</b>	<b>124</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>37</b>	<b>124</b>
Frais de gestion à payer	37	124
<b>TOTAL DES COMPTES DE PASSIF</b>	<b>54 064</b>	<b>56 662</b>

**COMPTE DE RESULTAT DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2015	2014
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>	<b>132 410</b>	<b>132 379</b>
<b>Prestations légales vieillesse</b>	<b>132 410</b>	<b>132 379</b>
Arrérages d'allocations	132 410	132 379
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>7 100</b>	<b>6 983</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>7 100</b>	<b>6 983</b>
Frais administratifs CDC	7 100	7 063
Autres frais de gestion	0	-80
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts des comptes courants</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
Intérêts compte courant	2	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>139 511</b>	<b>139 362</b>

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2015	2014
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>137 000</b>	<b>130 000</b>
<b>Contributions publiques</b>	<b>137 000</b>	<b>130 000</b>
Financement du Conseil général du Haut-Rhin	137 000	130 000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>137 000</b>	<b>130 000</b>

**EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES***(en euros)*

	2011	2012	2013	2014	2015
REPORT A NOUVEAU	40 457	56 269	71 111	65 900	56 538
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 812	14 841	-5 211	-9 362	-2 511
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>56 269</b>	<b>71 111</b>	<b>65 900</b>	<b>56 538</b>	<b>54 027</b>

**PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**I - Principes comptables**

L'entité PREFECTURE DU HAUT-RHIN (PREF-HR) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

**II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

- Créances douteuses

Le groupe gestionnaire de la PREF-HR assure le recouvrement amiable des arrérages versés après décès de ses allocataires. En revanche, en cas de recouvrement contentieux, le Conseil départemental du Haut-Rhin est le véritable créancier de ces sommes et recourt à son service contentieux.

Est considérée comme douteuse et provisionnée à 100 % toute créance pour laquelle le recouvrement amiable par le service gestionnaire a échoué. Le dossier est alors transmis au service contentieux du Conseil départemental du Haut-Rhin. Au bout d'un an, la créance est considérée comme irrécouvrable.

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de PREF-HR des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels fixés à partir des derniers frais de gestion connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

### **NOTES SUR LE BILAN**

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités pour 54 064 €.

Au passif figurent :

- les capitaux propres (54 027 €), correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds
- les dettes fournisseurs (37 €), correspondant aux frais de gestion restant à payer à la CDC.

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### Prestations sociales

Le montant des prestations versées au cours de l'exercice (132 410 €) est stable par rapport à 2014 (132 379 €). Le nombre de bénéficiaires reste inchangé, soit 7 bénéficiaires.

#### Produits techniques

Ils correspondent au financement du département du Haut-Rhin au cours de l'exercice, pour un montant total de 137 000 € :

- versement le 15/06/2015 de 69 700 €
- versement le 23/10/2015 de 67 300 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat déficitaire 2015, d'un montant de -2 511 €, sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

PPHR

*Exercice clos le  
31 décembre 2015*

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes de la Caisse  
des Dépôts et Consignations sur les comptes individuels du PPHR**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'audit des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes individuels du PPHR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière du PPHR au 31 décembre 2015 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 27 mai 2016

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

**MAZARS**

  
Frédéric Trouillard Mignen

  
Pascal Parant



CDC : Caisse des dépôts et consignations

OPCVM : Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières

SICAV : Société d'investissement à capital variable



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

[retraitesolidarite.caissedesdepots.fr](http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr)

Tél. : 05 56 11 41 23